

# MAITRISER LES PRINCIPALES DIFFICULTES DE LA TVA

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les apprenants seront en mesure de :

- **Maitriser** les règles de territorialité de la TVA en matière de biens et de services ainsi que le formalisme correspondant ;
- **Apprécier** les conditions de déductibilité de la TVA et ces modalités de régularisation ;
- **Appréhender** les règles spécifiques relatives au mécanisme d'autoliquidation de la TVA et au régime des assujettis-revendeurs ;
- **Identifier et appliquer** les différents régimes d'imposition à la TVA.

## CONTENU DE LA FORMATION

### Généralités :

- Présentation et champ d'application de la TVA ;
- Fait générateur et exigibilité ;
- Les différents taux de TVA applicables.

### Territorialité de la TVA :

- Définition des territoires en matière de TVA ;
- Introduction aux règles de territorialité des livraisons de biens en matière de TVA (*localisation, échanges extracommunautaires de biens et échanges intracommunautaires de biens*) ;
- Introduction aux règles de territorialité des prestations de services en matière de TVA (*localisation, règles générales et règles dérogatoires*).

### Déductibilité de la TVA :

- Principes généraux de déduction ;
- Régularisation annuelle du droit à déduction ;
- Régularisation globale du droit à déduction.

### Régimes particuliers :

- Les cas d'autoliquidation et leur retranscription en CA3 (*déchets neufs d'industrie et matière de récupération, travaux de sous-traitance dans le secteur du bâtiment, ...*) ;
- Régime des assujettis-revendeurs (*calcul de la marge bénéficiaire, obligations des redevables, spécificité des véhicules d'occasions, ...*).

### Formalisme en matière de TVA :

- Champ d'application des différents régimes d'imposition à la TVA ;
- Mentions à porter sur les factures ;
- Contrôles de la TVA déclarées.

## PEDAGOGIE ET EVALUATION

Cette formation se déroulera sous forme d'**exposés et d'exemples commentés**. Le contrôle des connaissances se fera, **pendant la formation**, par la réalisation de **QUIZZ** et, **à l'issue de la formation**, par la réalisation en ligne d'un **QCM d'évaluation**. Un **support de documentation** de qualité sera remis aux participants sous format PDF.



1

Journée

7

Heures



### PUBLIC VISE

- Experts-comptables, commissaires aux comptes et experts-comptables stagiaires ;
- Chefs de missions et collaborateurs confirmés des cabinets d'expertise-comptable.



### PREREQUIS

Connaitre les règles de base en matière de TVA et avoir déjà établi des déclarations de TVA.



### FORMATEUR

#### Franck LAMBERT

- **Diplômé d'expertise comptable** depuis 2006 ;
- **Diplômé du DU Expert en Gestion de Patrimoine de l'AUREP** depuis 2019 ;
- **Certificat Ingénierie Patrimoniale du Chef d'Entreprise de l'AUREP** en cours ;
- Plus de **10 années d'expérience en cabinet d'expertise comptable** sur la région Rhône-Alpes ;
- **Dirigeant fondateur** de la société FORCOGÈS créée en octobre 2009 ;
- Formateur en **fiscalité** et en **gestion de patrimoine**.



### MODALITES ET TARIFS

Cette formation est **dispensée en INTRA**. Les **modalités d'accès** à cette formation ainsi que les **conditions tarifaires** sont disponibles [sur demande](#).